



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20230712-2023\_47\_SG-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juillet 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

**Date de la convocation**

03 juillet 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**Absents donnant pouvoir** :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Bruno LAQUAY  
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL  
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

**Absente excusée sans procuration** : Marie DUCHER

**Secrétaire de séance** : Mauricette AGIER

**Objet de la délibération** : Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales des Bouches du Rhône.

**2023\_47\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L212-12 du Code du Patrimoine prévoyant les modalités de dépôt des archives communales de plus de 50 ans aux Archives Départementales ;

**Vu** l'avis de la Commission des Affaires institutionnelles du 27 juin 2023 ;

**Considérant** l'intérêt de la protection et de la conservation des documents ;

**Considérant** que la commune reste propriétaire des archives déposées ;

Les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale. Elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et constituent la mémoire de la commune ainsi que de ses habitants.

Dans un souci d'une meilleure conservation de ses archives et de valorisation du patrimoine local, la commune de Mallemort souhaite remettre en dépôt la liste des archives figurant en annexe aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône.

Il s'agit des documents suivants datant de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle aux années 1960 :

- Budgets et comptes : livres comptables (1868-1948), budgets (1873-1941)
- Sériculture, agriculture (dates non déterminées)
- Recensement chevaux (début 20<sup>ème</sup> siècle).
- Défense passive, ravitaillement, correspondance (2<sup>ème</sup> guerre mondiale).
- Liste électorale (1945).
- Contentieux (début 20<sup>ème</sup> siècle).
- Matrices cadastrales, états de sections (19<sup>ème</sup> siècle-années 1960)
- Bureau de bienfaisance : budgets et comptes (19<sup>ème</sup> siècle-début 20<sup>ème</sup> siècle).
- Syndicat de la 8<sup>ème</sup> Durance (19<sup>ème</sup> siècle).
- Documents en vrac (fin 19<sup>ème</sup> siècle-début 20<sup>ème</sup> siècle).
- Registres Paroissiaux + Etat Civil (Naissances, Mariages, Décès) 1656 /1892

Ce dépôt permet de garantir leur conservation dans des conditions optimales aux Archives Départementales et permet également une facilité d'accès pour les recherches.

Il vient compléter celui déjà présent aux Archives Départementales sous la cote 158 E (1379-1937).

Une fois le dépôt effectué, les Archives Départementales réaliseront un classement définitif dont le résultat sera communiqué à la commune (sous la forme d'un inventaire des archives déposées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

**Valide** le dépôt d'archives communales aux centre des Archives Départementales des Bouches du Rhône ;

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26

Vote contre : /

Abstention : /

**Hélène GENTE**

Maire de Mallemort

